

La Suisse sous pression au Conseil de Sécurité ?

7 octobre 2020

La Suisse ne devrait pas devenir membre du Conseil de sécurité, car elle s'exposerait de ce fait à des pressions qui peuvent s'avérer très fortes de la part de grandes puissances (Etats-Unis, Russie, Chine p ex) pour obtenir un vote favorable à leurs intérêts. Tout y passe : des menaces sur les autres dossiers politiques traités à l'ONU et hors de l'ONU, ou sur les intérêts économiques de la Suisse dans le pays en question, ou au contraire des promesses de soutien bilatéral dans des affaires inespérées, au sein de l'organisation ou ailleurs. C'est la thèse que défend l'ambassadeur Jenoe Staehelin, qui fut l'un des architectes de l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies en 2002 et le premier Représentant permanent de la Suisse. Il s'appuie sur son expérience personnelle : en 2003, les Etats- Unis et la Grande- Bretagne ont essayé de détacher le Mexique et le Chili de la coalition hostile à la guerre en Irak en usant de tous les moyens et arguments à leur disposition. Très vite les interventions diplomatiques se déplacent dans les capitales, elles s'engagent entre chefs d'Etat et mettent en jeu toute la panoplie des relations bilatérales.

La Suisse doit-elle en conclure qu'il vaudrait mieux pour elle de renoncer à participer au Conseil de Sécurité ? On peut prévoir que la rivalité entre les Etats-Unis et la Chine s'intensifiera à l'époque où la Suisse en sera membre. De ce fait le Conseil pourrait être paralysé comme au temps de la guerre froide, ce qui empêcherait toute tentative de réforme. Certains dossiers continueront à être traités de manière routinière : opérations de maintien de la paix en Afrique (Congo, Mali, République centrafricaine), situation au Myanmar, en Syrie, au Yémen, en Ukraine, en plus le Nagorno Karabakh. Au Conseil, on observe que les dix membres élus ont tendance à se rapprocher pour définir des positions communes face aux membres permanents. De même, les membres européens du Conseil, permanents et non-permanents, se concertent parfois en vue d'une action ciblée dans certains domaines. La Suisse pourra se joindre à ce mouvement. Il arrivera qu'elle vote contre un texte soutenu par Pékin, Moscou ou Washington, comme naguère au Conseil des Droits de l'Homme (persécutions contre les minorités chinoises au Conseil des Droits de l'homme, résolution condamnant l'Arabie saoudite, lettre sur le respect des droits de l'homme à Bahreïn, politique au Moyen Orient...). Quand la Suisse tentait de faire cavalier seul dans le dossier iranien en dépit du mandat que lui avaient confié les Etats Unis, ces derniers ont utilisé de subtils moyens pour l'amener à se plier à la ligne définie par le Conseil de sécurité. Dans un autre domaine, la Suisse s'est opposée pour des raisons de principe, en compagnie de deux ou trois autres pays européens, à un projet américain à l'Agence atomique. La réplique fut plus directe : un double coup de téléphone, d'abord de la secrétaire d'Etat puis du président américain à leurs homologues suisses sont venus à bout de la résistance de la diplomatie suisse. Autrement dit, la Suisse a déjà eu l'occasion de subir des pressions en raison de ses positions politiques (également au sein de l'OSCE ou dans le secteur technologique). Elle sait comment naviguer dans ces circonstances et manifester son indépendance à bon escient. Un pays qui accepte d'assumer une responsabilité particulière au nom des autres Etats membres, au titre du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit parfois faire abstraction de ses objectifs immédiats. Il cherchera avant tout à résoudre les situations qui se présentent en fonction de l'intérêt général. Il s'engage à appliquer les principes de l'organisation. Il est partie prenante d'une négociation permanente où il doit gagner des points et en échange faire des concessions. Il doit parfois arrêter des décisions délicates en 24 heures seulement. C'est

pourquoi la faculté de s'abstenir pour des raisons de politique interne doit être proscrite, ou tout au moins limitée à un cas tout-à-fait exceptionnel. Sinon, en effet, à quoi bon y siéger ?

François Nordmann